

GÉNÉRALE P.T.S.	BUREAU DES HYPOTHÈQUES 2/66	DÉPÔT - 4 NOV. 1977 Vol. 6355 N° 27	DATE N° 3265
	PUBLICATION (1)	TAXE 75	SALAIRES 10

Le 17 octobre 1977.

ACTE MODIFICATIF
 =====

de l'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Immeuble "LES GLIERES"

--:-

L'an MIL NEUF CENT SOIXANTE DIX SEPT
Le dix sept octobre.

Maitre Jean-Luc FAVRE, demeurant à ANNEMASSE (Haute-Savoie) soussigné,
 Suppléant désigné suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de THONON LES BAINS (Haute-Savoie) en date du 16 janvier 1976, pour assurer la gestion de l'étude de Maitre Pierre FAVRE, notaire à ANNEMASSE, décédé,

A reçu le présent acte, à la réquisition de :

F(2473)

, ingénieur-conseil, demeurant à ANNEMASSE (Haute-Savoie) - 41, rue du Chablais.

AGISSANT au nom et en qualité de Premier Administrateur de la Société dénom-

AVOVENTES.FR

Ladite Société régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte de ses statuts, établis suivant acte reçu par Maitre Pierre FAVRE, notaire à ANNEMASSE, le 7 mai 1973.

Annemasse

247-5529-13

ont pas
fournis
station,
d'exp-
s, ex-
s, dans
nier im-
ont éra-
s sur

strict-
ouxdits
comme la
leur, la
l'en-
posi-
les mon-
les per-
s pour

1350 du
55, art.
2).

autre,
gies ou
s rap-
primées
dont les

stra-
: (Arr-
General
12 mars
ol. 3)
applica-
dispense
figurent
s fo-

il ne re-
xérogr-
: RANK-
- priète

machine
machine
machine
machine
18-4-1968
10-9-1968
3600 C.
7000 ;
ne 4000 ;
et 840.

N° 3265 - (L.UJ 1 077016 3 - Décembre 1970

" nommé à cette
" fonction aux termes de l'article 15
" des statuts et ayant tous pouvoirs
" à l'effet des présentes, en vertu de
" de l'article 16 desdits statuts.

LEQUEL ès-qualités, préalablement à l'acte modificatif de l'état descriptif de division faisant l'objet des présentes, a exposé ce qui suit :

E X P O S E

REGLEMENT DE CO-PROPRIETE - ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Suivant acte reçu par Maître Pierre FAVRE, notaire à ANNEMASSE, le 10 février 1975, il a été établi le règlement de co-propriété et état descriptif de division, d'un ensemble immobilier en cours d'édification à ANNEMASSE (Haute-Savoie) sur une parcelle dont la

est propriétaire au lieudit "Les Roussy" et figurant au cadastre de ladite commune, à la section B, sous les numéros :

- 436 pour vingt neuf ares soixante dix centiares,
- 2163 pour huit ares dix centiares,
soit une contenance cadastrale totale de : trente sept ares quatre vingt centiares.

Une expédition dudit acte a été publiée à la conservation des hypothèques d'ANNECY, le 11 mars 1975, volume 5529, numéro 13.

CECI EXPOSE,

Par suite de la suppression et de la modification de certains locaux dépendant du BATIMENT I - BLOC B,

Il y a lieu d'établir un acte modificatif de l'état descriptif de division ci-dessus visé.

IL EST PROCÉDE A CET ACTE, DE LA MANIERE SUIVANTE :

1°/ ANNULATION des lots formés par le BATIMENT I - BLOC B

2°/ FORMATION des nouveaux lots

3°/ ETABLISSEMENT d'un tableau récapitulatif, avec table de concordance.

Paris 17



ANNULATION DES LOTS -

Sont purement et simplement annulés les lots suivants :

NOS LOTS	ETAGE	DESIGNATION	PARTIES COMMUNES	
			Spéciales	Générales
<u>BATIMENT I - BLOC B</u>				
91	s.-s.	Cave n° 1	5/1937e	5/8071e
92	-	Cave n° 2	5	5
93	-	Cave n° 3	5	5
94	-	Cave n° 4	5	5
95	-	Cave n° 5	5	5
96	-	Cave n° 6	5	5
97	-	Cave n° 7	5	5
98	-	Cave n° 8	5	5
99	-	Cave n° 9	5	5
100	-	Cave n° 10	5	5
101	-	Cave n° 11	6	6
102	-	Cave n° 12	6	6
103	-	Cave n° 13	6	6
104	-	Cave n° 14	6	6
105	-	Cave n° 15	4	4
106	-	Cave n° 16	4	4
107	-	Cave n° 17	5	5
108	-	Cave n° 18	5	5
109	-	Cave n° 19	4	4
110	-	Cave n° 20	4	4
111	-	Cave n° 21	4	4
112	-	Box-garage n° 1	13	13
113	-	Box-garage n° 2	13	13
114	-	Box-garage n° 3	13	13
115	-	Box-garage n° 4	13	13
116	-	Box-garage n° 5	13	13
117	-	Parking n° 15	9	9
118	-	Parking n° 16	9	9
119	-	Parking n° 17	9	9
120	-	Parking n° 18	9	9
121	-	Parking n° 19	9	9
122	-	Parking n° 20	9	9
123	-	Parking n° 21	9	9
124	Rez	Cave n° 22	5	5
125	-	Cave n° 23	5	5
126	-	Cave n° 24	5	5
127	-	Cave n° 25	4	4
128	-	Cave n° 26	4	4
129	-	Cave n° 27	4	4
130	-	Cave n° 28	5	5
131	-	Cave n° 29	5	5
132	-	Cave n° 30	7	7

NOS LOTS	ETAGE	DESIGNATION	PARTIES COMMUNES	
			Spéciales	Générales
133	Rez	Box-garage n° 6	13/1937e	13/8071e
134	-	Box-garage n° 7	13	13
135	-	Box-garage n° 8	13	13
136	-	Box-garage n° 9	13	13
137	-	Box-garage n° 10	13	13
138	1er	Appartement n° 1 2 pièces + cuisine	66	66
139	-	Appartement n° 2 1 pièce + cuisine	37	37
140	-	Appartement n° 3 3 pièces + cuisine	78	78
141	-	Appartement n° 4 2 pièces + cuisine	51	51
142	2e	Appartement n° 5 2 pièces + cuisine	66	66
143	-	Appartement n° 6 1 pièce + cuisine	36	36
144	-	Appartement n° 7 3 pièces + cuisine	78	78
145	-	Appartement n° 8 2 pièces + cuisine	51	51
146	3e	Appartement n° 9 2 pièces + cuisine	66	66
147	-	Appartement n° 10 1 pièce + cuisine	37	37
148	-	Appartement n° 11 3 pièces + cuisine	78	78
149	-	Appartement n° 12 2 pièces + cuisine	51	51
150	4e	Appartement n° 13 2 pièces + cuisine	66	66
151	-	Appartement n° 14 1 pièce + cuisine	37	37
152	-	Appartement n° 15 3 pièces + cuisine	78	78
153	-	Appartement n° 16 2 pièces + cuisine	51	51
154	5e	Appartement n° 17 2 pièces + cuisine	66	66
155	-	Appartement n° 18 1 pièce + cuisine	37	37
156	-	Appartement n° 19 3 pièces + cuisine	78	78
157	-	Appartement n° 20 2 pièces + cuisine	51	51

NOS LOTS	ETAGE	DESIGNATION	PARTIES COMMUNES	
			Spéciales	Générales
158	6e	Appartement n° 21 2 pièces + cuisine	66/1937e	66/8071e
159	-	Appartement n° 22 1 pièce + cuisine	37	37
160	-	Appartement n° 23 3 pièces + cuisine	78	78
161	-	Appartement n° 24 3 pièces + cuisine	51	51
162	7e	Appartement n° 25 4 pièces + cuisine	102	102
163	-	Appartement n° 26 4 pièces + cuisine	102	102
TOTAL EGAL ...			1937/1937	1937/8071
			=====	=====

2° CREATION DES NOUVEAUX LOTS -

Sont formés les lots ci-après, remplaçant ceux annulés :

BATIMENT I - BLOC B

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales

SOUS-SOL

Lot n° DEUX CENT UN

Une cave portant le numéro 6 au plan,

Auquel sont affectés :

5/1937e 5/8071e

Lot n° DEUX CENT DEUX

Une cave portant le numéro 7 au plan,

Auquel sont affectés :

5 5

Lot n° DEUX CENT TROIS

Une cave portant le numéro 8 au plan,

Auquel sont affectés :

5 5

Lot n° DEUX CENT QUATRE

Une cave portant le numéro 9 au plan,

Auquel sont affectés :

4 4

à Reporter ...

19 19

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales
19/1937e 19/8071e

Report ...			
<u>Lot n° DEUX CENT CINQ</u>	Une cave portant le numéro 10 au plan,		
	Auquel sont affectés :	5	5
<u>Lot n° DEUX CENT SIX</u>	Une cave portant le numéro 11 au plan,		
	Auquel sont affectés :	6	6
<u>Lot n° DEUX CENT SEPT</u>	Une cave portant le numéro 12 au plan,		
	Auquel sont affectés :	3	3
<u>Lot n° DEUX CENT HUIT</u>	Une cave portant le numéro 13 au plan,		
	Auquel sont affectés :	4	4
<u>Lot n° DEUX CENT NEUF</u>	Une cave portant le numéro 14 au plan,		
	Auquel sont affectés :	4	4
<u>Lot n° DEUX CENT DIX</u>	Une cave portant le numéro 15 au plan,		
	Auquel sont affectés :	4	4
<u>Lot n° DEUX CENT ONZE</u>	Une cave portant le numéro 16 au plan,		
	Auquel sont affectés :	4	4
<u>Lot n° DEUX CENT DOUZE</u>	Une cave portant le numéro 17 au plan,		
	Auquel sont affectés :	4	4
<u>Lot n° DEUX CENT TREIZE</u>	Une cave portant le numéro 18 au plan,		
	Auquel sont affectés :	4	4
<u>Lot n° DEUX CENT QUATORZE</u>	Une cave portant le numéro 19 au plan,		
	Auquel sont affectés :	6	6
<u>Lot n° DEUX CENT QUINZE</u>	Une cave portant le numéro 20 au plan,		
	Auquel sont affectés :	7	7
	à Reporter ...	<hr/> 70	<hr/> 70

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales
70/1937e 70/8071e

Report ...			
<u>Lot n° DEUX CENT SEIZE</u>	Une cave portant le numéro 21 au plan,		
	Auquel sont affectés :	5	5
<u>Lot n° DEUX CENT DIX SEPT</u>	Une cave portant le numéro 22 au plan,		
	Auquel sont affectés :	7	7
<u>Lot n° DEUX CENT DIX HUIT</u>	Une cave portant le numéro 23 au plan,		
	Auquel sont affectés :	4	4
<u>Lot n° DEUX CENT DIX NEUF</u>	Une cave portant le numéro 24 au plan,		
	Auquel sont affectés :	5	5
<u>Lot n° DEUX CENT VINGT</u>	Une cave portant le numéro 25 au plan,		
	Auquel sont affectés :	5	5
<u>Lot n° DEUX CENT VINGT ET UN</u>	Une cave portant le numéro 26 au plan,		
	Auquel sont affectés :	5	5
<u>Lot n° DEUX CENT VINGT DEUX</u>	Un box-garage portant le numéro 1 au plan,		
	Auquel sont affectés :	13	13
<u>Lot n° DEUX CENT VINGT TROIS</u>	Un box-garage portant le numéro 2 au plan,		
	Auquel sont affectés :	13	13
<u>Lot n° DEUX CENT VINGT QUATRE</u>	Un box-garage portant le numéro 3 au plan,		
	Auquel sont affectés :	13	13
<u>Lot n° DEUX CENT VINGT CINQ</u>	Un box-garage portant le numéro 4 au plan,		
	Auquel sont affectés :	13	13
<u>Lot n° DEUX CENT VINGT SIX</u>	Un box-garage portant le numéro 5 au plan,		
	Auquel sont affectés :	13	13
		<hr/>	<hr/>
	à Reporter ...	166	166

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales
166/1937e 166/8071e

Report ...			
<u>Lot n° DEUX CENT VINGT SEPT</u>	Un box-garage portant le numéro 15 au plan,		
	Auquel sont affectés :	12	12
<u>Lot n° DEUX CENT VINGT HUIT</u>	Un box-garage portant le numéro 16 au plan,		
	Auquel sont affectés :	12	12
<u>Lot n° DEUX CENT VINGT NEUF</u>	Un box-garage portant le numéro 17 au plan,		
	Auquel sont affectés :	12	12
<u>Lot n° DEUX CENT TRENTE</u>	Un box-garage portant le numéro 18 au plan,		
	Auquel sont affectés :	12	12
<u>Lot n° DEUX CENT TRENTE ET UN</u>	Un box-garage portant le numéro 19 au plan,		
	Auquel sont affectés :	12	12
<u>Lot n° DEUX CENT TRENTE DEUX</u>	Un box-garage portant le numéro 20 au plan,		
	Auquel sont affectés :	12	12
	<u>REZ-DE-CHAUSSEE</u>		
<u>Lot n° DEUX CENT TRENTE TROIS</u>	Une cave portant le numéro 1 au plan,		
	Auquel sont affectés :	7	7
<u>Lot n° DEUX CENT TRENTE QUATRE</u>	Une cave portant le numéro 2 au plan,		
	Auquel sont affectés :	7	7
<u>Lot n° DEUX CENT TRENTE CINQ</u>	Une cave portant le numéro 3 au plan,		
	Auquel sont affectés :	5	5
<u>Lot n° DEUX CENT TRENTE SIX</u>	Une cave portant le numéro 4 au plan,		
	Auquel sont affectés :	5	5
<u>Lot n° DEUX CENT TRENTE SEPT</u>	Une cave portant le numéro 5 au plan,		
	Auquel sont affectés :	9	9
	à Reporter ...	271	271

PARTIES COMMUNES

Spéciales 271/1837e Générales 271/8071e

Report ...

Lot n° DEUX CENT TRENTE HUIT

Un box-garage portant le numéro 6 au plan,

Auquel sont affectés : 14 14

Lot n° DEUX CENT TRENTE NEUF

Un box-garage portant le numéro 7 au plan,

Auquel sont affectés : 14 14

Lot n° DEUX CENT QUARANTE

Un box-garage portant le numéro 8 au plan,

Auquel sont affectés : 14 14

Lot n° DEUX CENT QUARANTE ET UN

Un box-garage portant le numéro 9 au plan,

Auquel sont affectés : 14 14

Lot n° DEUX CENT QUARANTE DEUX

Un box-garage portant le numéro 10 au plan,

Auquel sont affectés : 14 14

PREMIER ETAGE

Lot n° DEUX CENT QUARANTE TROIS

Un appartement de trois pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 71,94 m², dont la porte d'entrée se trouve à droite en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B1 au plan, comprenant : hall, dégagement, W.C., salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et deux chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 70 70

Lot n° DEUX CENT QUARANTE QUATRE

Un appartement de quatre pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 91,78 m², dont la porte d'entrée se trouve à droite en sortant de l'ascenseur, portant la lettre B2 au plan, comprenant : hall, dégagement, rangement, W.C. salle de bains, une cuisine avec balcon, une salle de séjour avec balcon et trois chambres,

Auquel sont affectés : 86 86

à Reporter ... 497 497

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales
497/1937e 497/8071e

Report ...

Lot n° DEUX CENT QUARANTE CINQ

Un appartement de deux pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 57,33 m2, dont la porte d'entrée se trouve à gauche en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B3 au plan, comprenant : hall, W.C., salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et une chambre,

Auquel sont affectés :

50

50

DEUXIEME ETAGE

Lot n° DEUX CENT QUARANTE SIX

Un appartement de trois pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 71,94 m2, dont la porte d'entrée se trouve à droite en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B4 au plan, comprenant : hall, dégagement, W.C., salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et deux chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés :

72

72

Lot n° DEUX CENT QUARANTE SEPT

Un appartement de quatre pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 91,78 m2, dont la porte d'entrée se trouve à droite en sortant de l'ascenseur, portant la lettre B5 au plan, comprenant : hall, dégagement, rangement, W.C., salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et trois chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés :

88

88

Lot n° DEUX CENT QUARANTE HUIT

Un appartement de deux pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 57,33 m2, dont la porte d'entrée se trouve à gauche en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B6 au

à Reporter ...

707

707

	<u>PARTIES COMMUNES</u>	
	Spéciales	Générales
	707/1937e	707/8071e

Report ...
 plan, comprenant : hall, W.C.,
 salle de bains, une cuisine, une
 salle de séjour et une chambre,
 le tout avec balcon,

Auquel sont affectés :	54	54
<u>TROISIEME ETAGE</u>		

Lot n° DEUX CENT QUARANTE NEUF

Un appartement de trois
 pièces + cuisine, d'une superficie
 d'environ 71,94 m2, dont la porte
 d'entrée se trouve à droite en ar-
 rivant sur le palier par l'esca-
 lier, portant la lettre B7 au
 plan, comprenant : hall, dégage-
 ment, W.C., salle de bains, une
 cuisine, une salle de séjour et
 deux chambres, le tout avec
 balcon,

Auquel sont affectés :	73	73
<u>Lot n° DEUX CENT CINQUANTE</u>		

Un appartement de trois
 pièces + cuisine, d'une superficie
 d'environ 79,46 m2, dont la porte
 d'entrée se trouve à droite en
 sortant de l'ascenseur, portant
 la lettre B8 au plan, compre-
 nant : hall, dégagement, range-
 ment, W.C., salle de bains, une
 cuisine, une salle de séjour et
 deux chambres, le tout avec
 balcon,

Auquel sont affectés :	78	78
<u>Lot n° DEUX CENT CINQUANTE ET UN</u>		

Un appartement de trois
 pièces + cuisine, d'une superficie
 d'environ 71,94 m2, dont la porte
 d'entrée se trouve à gauche en ar-
 rivant sur le palier par l'esca-
 lier, portant la lettre B9 au
 plan, comprenant : hall, dégage-
 ment, W.C., salle de bains, une
 cuisine, une salle de séjour et
 deux chambres, le tout avec
 balcon,

Auquel sont affectés :	74	74
------------------------	----	----

à Reporter ...	986	986
----------------	-----	-----

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales
1215/1937e 1215/8071e

Report ...

d'entrée se trouve à droite en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B13 au plan, comprenant : hall, dégagement, W.C., salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et deux chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 76 76
Lot n° DEUX CENT CINQUANTE SIX

Un appartement de quatre pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 91,78 m2, dont la porte d'entrée se trouve à droite en sortant de l'ascenseur, portant la lettre B14 au plan, comprenant : hall, dégagement, rangement, W.C., salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et trois chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 100 100
Lot n° DEUX CENT CINQUANTE SEPT

Un appartement de deux pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 57,59 m2, dont la porte d'entrée se trouve à gauche en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B15 au plan, comprenant : hall, W.C., salle de bains, une cuisine, une salle de séjour et une chambre, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 58 58
SIXIEME ETAGE

Lot n° DEUX CENT CINQUANTE HUIT

Un appartement de trois pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 71,94 m2, dont la porte d'entrée se trouve à droite en arrivant sur le palier par l'escalier, portant la lettre B16 au plan, comprenant : hall, dégagement, W.C., salle de bains, une

à Reporter ... 1449 1449

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales
1449/1937e 1449/8071e

Report ...
cuisine, une salle de séjour et
deux chambres, le tout avec
balcon,

Auquel sont affectés : 78 78
Lot n° DEUX CENT CINQUANTE NEUF

Un appartement de quatre
pièces + cuisine, d'une superficie
d'environ 91,78 m², dont la porte
d'entrée se trouve à droite en
sortant de l'ascenseur, portant
la lettre B17 au plan, compre-
nant : hall, dégagement, range-
ment, W.C., salle de bains, une
cuisine, une salle de séjour et
trois chambres, le tout avec
balcon,

Auquel sont affectés : 104 104
Lot n° DEUX CENT SOIXANTE

Un appartement de deux
pièces + cuisine, d'une superficie
d'environ 57,59 m², dont la porte
d'entrée se trouve à gauche en ar-
rivant sur le palier par l'esca-
lier, portant la lettre B18 au
plan, comprenant : hall, W.C.,
salle de bains, une cuisine, une
salle de séjour et une chambre,
le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 60 60
SEPTIEME ETAGE - ATTIQUE

Lot n° DEUX CENT SOIXANTE ET UN

Un appartement de cinq
pièces + cuisine, d'une superfi-
cie d'environ 101,48 m², dont la
porte d'entrée se trouve à droite
en arrivant sur le palier par l'
escalier, portant la lettre B19
au plan, comprenant : hall, dé-
gagement, W.C., salle de bains,
douche-W.C., une cuisine, une
salle de séjour et quatre cham-
bres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 124 124

à Reporter ... 1815 1815

PARTIES COMMUNES
Spéciales Générales
1815/1937e 1815/8071e

Report ...

Lot n° DEUX CENT SOIXANTE DEUX

Un appartement de quatre pièces + cuisine, d'une superficie d'environ 105,16 m2, dont la porte d'entrée se trouve à droite en sortant de l'ascenseur, portant la lettre B20 au plan, comprenant : hall, dégagement, rangement, W.C., salle de bains, douche-W.C., une cuisine, une salle de séjour et trois chambres, le tout avec balcon,

Auquel sont affectés : 122 122

TOTAL EGAL ... 1937/1937e 1937/8071e

3°/ TABLEAU RECAPITULATIF AVEC TABLE DE

CONCORDANCE

NOS LOTS	ETAGE	DESIGNATION	PARTIES COMMUNES	
			Spéc.	Géné.

BATIMENT I - BLOC B

201	s.-s.	Cave n° 6	5/1937e	5/8071e
202	-	Cave n° 7	5	5
203	-	Cave n° 8	5	5
204	-	Cave n° 9	4	4
205	-	Cave n° 10	5	5
206	-	Cave n° 11	6	6
207	-	Cave n° 12	3	3
208	-	Cave n° 13	4	4
209	-	Cave n° 14	4	4
210	-	Cave n° 15	4	4
211	-	Cave n° 16	4	4
212	-	Cave n° 17	4	4
213	-	Cave n° 18	4	4
214	-	Cave n° 19	6	6
215	-	Cave n° 20	7	7
216	-	Cave n° 21	5	5
217	-	Cave n° 22	7	7
218	-	Cave n° 23	4	4
219	-	Cave n° 24	5	5
220	-	Cave n° 25	5	5
221	-	Cave n° 26	5	5

à Reporter .. 101 101

REPLACENT LES ANCIENS LOTS NUMEROS
91 à 111 INCLUS.

NOS LOTS	ETAGE	DESIGNATION	PARTIES COMMUNES	
			Spéc.	Géné.
		Report ...	101	101
222	s.-s.	Box-garage n° 1	13	13
223	-	Box-garage n° 2	13	13
224	-	Box-garage n° 3	13	13
225	-	Box-garage n° 4	13	13
226	-	Box-garage n° 5	13	13
227	-	Box-garage n° 15	12	12
228	-	Box-garage n° 16	12	12
229	-	Box-garage n° 17	12	12
230	-	Box-garage n° 18	12	12
231	-	Box-garage n° 19	12	12
232	-	Box-garage n° 20	12	12
233	Rez	Cave n° 1	7	7
234	-	Cave n° 2	7	7
235	-	Cave n° 3	5	5
236	-	Cave n° 4	5	5
237	-	Cave n° 5	9	9
238	-	Box-garage n° 6	14	14
239	-	Box-garage n° 7	14	14
240	-	Box-garage n° 8	14	14
241	-	Box-garage n° 9	14	14
242	-	Box-garage n° 10	14	14
243	1er	Appartement B1 3 pièces+cuisine	70	70
244	-	Appartement B2 4 pièces+cuisine	86	86
245	-	Appartement B3 2 pièces+cuisine	50	50
246	2e	Appartement B4 3 pièces+cuisine	72	72
247	-	Appartement B5 4 pièces+cuisine	88	88
248	-	Appartement B6 2 pièces+cuisine	54	54
249	3e	Appartement B7 3 pièces+cuisine	73	73
250	-	Appartement B8 3 pièces + cuisine	78	78
251	-	Appartement B9 3 pièces + cuisine	74	74
252	4e	Appartement B10 3 pièces + cuisine	74	74
		à Reporter ...	1060	1060

REMPLACEMENT LES ANCIENS LOTS NUMEROS 112 à 150 INCLUS

NOS LOTS	ETAGE	DESIGNATION	PARTIES COMMUNES	
			Spéc.	Géné.
		Report ...	1060	1060
253	4e	Appartement B11 3 pièces + cuisine	80	80
254	-	Appartement B12 3 pièces + cuisine	75	75
255	5e	Appartement B13 3 pièces + cuisine	76	76
256	-	Appartement B14 4 pièces + cuisine	100	100
257	-	Appartement B15 2 pièces + cuisine	58	58
258	6e	Appartement B16 3 pièces + cuisine	78	78
259	-	Appartement B17 4 pièces + cuisine	104	104
260	-	Appartement B18 2 pièces + cuisine	60	60
261	7e	Appartement B19 5 pièces + cuisine	124	124
262	-	Appartement B20 4 pièces + cuisine	122	122
Parties communes spéciales :			1937/1937	
Parties communes générales :			1937/8071e	

REEMPLACEMENT DES ANCIENS LOTS
NUMEROS 151 à 163 INCLUS

PLANS

Sont demeurés ci-joints et annexés après mention, les plans suivants :

- Plan du sous-sol
- Plan du rez-de-chaussée
- Plan du 1er étage
- Plan du 2e étage
- Plan des 3e et 4e étages
- Plan des 5e et 6e étages
- Plan du 7e étage (attique)

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, par les soins de Maître Jean-Luc FAVRE, suppléant notaire.

F R A I S

Tous les frais droits et émoluments

©AVOVENTES.FR

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, s'il y avait lieu, le comparant fait élection de domicile à ANNEMASSE, en l'étude de Maître FAVRE, notaire.

DONT ACTE, établi sur dix huit pages.

La lecture du présent acte a été donnée au comparant et la signature de celui-ci sur ledit acte, a été recueillie par :

demeurant à
THONON LES BAINS (Haute-Savoie) -

Principal clerc de l'étude de Maître Pierre FAVRE, habilité à cet effet et assermenté par acte déposé aux minutes dudit notaire, le 24 avril 1977, qui a également signé,

Les an, jour et mois susdits,

En l'étude de Maître Pierre FAVRE.

Et Maître Jean-Luc FAVRE, suppléant, a signé le même jour.

Le présent acte sera porté au répertoire de l'étude de Maître Pierre FAVRE et restera aux minutes de cette étude./.

Suivent à la minute les signatures de :

Maître Jean-Luc FAVRE, suppléant.

Le soussigné Jean-Luc FAVRE, suppléant de Me Pierre FAVRE, notaire à ANNEMASSE (Hte-Savoie) certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité foncière.

Il certifie en outre que l'identité de la partie dénommée dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête, à la suite de sa dénomination, lui a été régulièrement justifiée, par le vu de ses statuts établis suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, notaire à ANNEMASSE (Hte-Savoie) le 7 mai 1973.

ANNEMASSE, le 19 octobre 1977.



[Handwritten signature]

18